

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 6 juin 2014

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 25 AVRIL 2014

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille quatorze et le six du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 2 juin 2014 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette.

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 25 avril 2014.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Huguette HUGUENOTTE secrétaire de séance.

Avant de démarrer l'ordre du jour, le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour ajouter le point suivant : Décision modificative au budget eau. Le conseil accepte que ce point soit débattu lors de la séance de ce soir

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCALL - Communauté de commune Amancey Loue Lison – 29 avril 2014 (Serge Monnet, Hubert Juste)

Délégations accordées aux vices-présidents et du bureau de la CCALL

Joël BOLE : Finances

Alain GALFIONE : actions concernant les bâtiments

Nathalie VAN DE WOESTYNE : compétence Socio culturelle

Vincent MARGUET : actions concernant l'environnement

Cécile BORDY : actions concernant la communication

Michel DEBRAY : actions concernant le tourisme

Vote des indemnités des élus :

Président : 30% de l'indice 1015 soit 1 140.44 € (brut)

vices-président : 12 % de l'indice 1015 soit 456.17 € (brut)

Élection des représentants communautaires aux syndicats

Syndicat Mixte de la Loue : Jean Louis Bergier , Sébastien Canault , Pierre Maire , Jean Pierre Débois , Jean Marie Doney , Jean Pierre Guinchard , Vincent Marguet , Marcel Gaillard , Cécile Bordy , Gilles Simon , Raymond Rioton , Rudy Gali

Syndicat Mixte du Pays Loue Lison : Philippe Maréchal , Michel Debray , Vincent Marguet , Jean Pierre Débois , Jean Marie Doney , Catherine Beaune

Syndicat Mixte D'Électricité du Doubs (SYDED) : Titulaire : Philippe Maréchal , , Suppléant : Dominique Ménettrier

Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets (SYBERT) : Titulaires : Vincent Marguet et Pierre Maire , Suppléants : Gaétan Mille et Michel Debray

Syndicat Mixte « Doubs Très Haut Débit » (SMTHD) : Titulaire : Philippe Maréchal , Suppléant : Youssef El Machichi

Représentants communautaires à l'EPF : Titulaire : Christophe Garnier , Suppléant : Philippe Maréchal

Représentants communautaires à la MARPA : Jean-Pierre Guinchard

Représentants communautaires à la Maison de santé : Philippe Maréchal et Monique Marion.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : Françoise Bourlier, Monique Marion, Catherine Beaune, Nathalie Van de Woestyne.

Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Titulaires : Alain Galfione , Joel Bole , Jean Pierre Débois, Suppléants : Nathalie Van de Woestyne , Serge Monnet , Laurent Voisin

Élu référent au Comité national d'action sociale (CNAS) : Monique Marion

Mission Locale : Cécile Bordy

Commission finances : Jean Michel Bourgon, Pierre Maire, Dominique Bérion, Pascal Gosse, Catherine Beaune, Pierre-André Vouillot. (+ Karine Grandidier)

Commission Bâtiments : Nathalie Van de Woestyne, Dominique Ménettrier, Gaétan Mille, Adrien Bart, Jean Pierre Débois, Jean Marie Doney, Jean Michel Bourgon, Pierre Maire, René Clerc.

Commission Socioculturelle : Françoise Bourlier, Catherine Lamy, Bernard Lefèbvre, Youssef El Machichi, Cécile Bordy.

Commission Environnement : Jean Louis Bergier, Serge Monnet, Jean Pierre Guinchard, Emmanuel Cretin, Pierre Maire, Laurent Voisin, Sébastien Canault, Bernard Lefèbvre.

Commission Communication : Laurent Voisin, Nathalie Van de Woestyne, Françoise Bourlier, Monique Marion, Bernard Lefèbvre.

Commission Tourisme : Serge Monnet, Gaétan Mille, Jean Michel Debray, Jean Marie Doney, Bernard Lefèbvre, Jean Louis Bergier, Pierre Maire.

Commission Développement économique : Christophe Garnier, Joel Bole, Alain Galfione, Pierre Maire et Jean Pierre Débois.

Vote du budget primitif

les budgets suivants ont été approuvés :

Budget	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Général	1 308 841,16	1 308 841,16	1 478 021,32	1 489 805,82
Maison de santé	1 555 33,90	1 555 933,90	26 190,95	26 190,95
Ordures ménagères	24 331,51	38 915,00	386 218,00	535 380,38
Centre Commercial	114 061,39	114 061,39	133 252,00	161 006,54
Développement économique	324 614,10	324 614,10	197 596,00	303 012,54
Chaufferie Bois	186 124,45	186 124,45	456 389,92	456 389,92
SPANC	0	0	6 118,64	6 118,64
CIAS	0	0	8 802,00	8 802,00

A noter : Pour combler les déficits reportés, le budget chaufferie nécessite une subvention d'équilibre de 291 013 € du budget général.

Vote des taux d'imposition

Les taux existants ont été reconduits : Taxe d'habitation : 6.36 % / Taxe sur le foncier non bâti : 5.12 % / Taxe sur le foncier bâti : 3.25 % / Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 5.65 % / CFE sur les zones à TPZ : 19.42 %

Demande de subvention pour le guide Balades et Randonnées

Comme chaque année le conseil communautaire autorise le Président à verser une subvention de 400 € à l'AFR pour soutenir financièrement l'édition de ce guide distribué au-delà des limites intercommunales à 6 000 exemplaires

CCALL - Communauté de commune Amancey Loue Lison – 26 mai 2014 (Serge Monnet, Hubert Juste)

Socioculturel

Les Contrat Territorial Jeunesse (CG25) et Contrat Enfance Jeunesse (CAF) ont été renouvelés.

Une subvention de 800 € a été accordée au spectacle Fest'Island pour la création d'un spectacle équestre. Une subvention a également été accordée pour le spectacle La papotte à Popotte joué à Eternoz (dans le cadre des subventions à hauteur de 200 € pour les spectacles payants déficitaires). Une subvention de 550 € est attribuée pour permettre de prendre en charge 5 spectacles de la saison culturelle (au lieu de 4 normalement financés par le CG25).

Chaufferie bois

Le président a fait une présentation détaillée du fonctionnement de la chaufferie bois, s'appuyant sur l'audit réalisé il y a un an par un cabinet indépendant et sur les échanges écrits avec la société IDEX (chargée de la maîtrise d'œuvre et de la maintenance du réseau de chaleur). Cette présentation mettait en évidence les nombreux dysfonctionnements du réseau de chaleur et manquements à ses obligations de la société IDEX. A l'issue de cette présentation, le conseil communautaire conclut à la nécessité d'intenter une action en justice contre la société IDEX. (L'audit concluait à la nécessité de refaire complètement le réseau de chaleur, soit un coût d'environ 700 000 €). Le président va rechercher un avocat spécialisé et se rapprocher de la communauté de commune du Russey qui est dans la même situation et qui a déjà engagé une action contre son prestataire.

Commission environnement

Une demande de dérogation au préfet avait été faite par l'ancien conseil pour passer la périodicité de collecte des ordures ménagères à 2 semaines au lieu d'une semaine. Il a été proposé par la commission environnement de se donner le temps d'analyser en détail les conséquences de cette décision et de consulter la population sur cette question avant de prendre une décision définitive.

Un excédent de 64 938 € du budget Ordures Ménagères sera reversé au budget général (il correspond à la subvention qui avait été versée à partir du budget général lors de la dissolution du Syndicat de la Haute Vallée de la Loue)

Commission Tourisme

Projet source du Lison : Le président fait part de son inquiétude concernant le projet de construction du bâtiment d'accueil du public à la source du Lison car il apparaît qu'aucun document écrit n'a été rédigé concernant le fonctionnement de ce nouveau bâtiment, notamment pour les conditions d'utilisation du bâtiment par la famille Leboeuf actuelle gérante de la boutique de souvenirs.

Demande de subvention de l'Office du Tourisme : L'Office de Tourisme d'Ornans auquel nous sommes rattachés va demander son classement en niveau 2 (accueil du public en 3 langues), et demande une augmentation de la subvention de la CCALL. Il est décidé de porter cette subvention à 30 000 € en raison du travail important effectué sur notre territoire. Pour mémoire l'Office du tourisme gère la taxe de séjour pour le compte de la CCALL (12 000 € par an).

SIVU RPI – Syndicat scolaire – 30 avril, 5, 19, 26, 27 mai 2014 (Serge Monnet, Karine Grandidier)

Élection

Président : Philippe Maréchal / Vice-Président : Serge Monnet / Bureau : Aurélie Guinchard, Monique Marion

Projet nouvelle école intercommunale

Le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire/périscolaire suit son cours.

La commune de Cléron ayant pris très récemment une délibération pour fermer son école suite à la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine et rejoindre notre SIVU, nous continuons désormais le projet en intégrant la prochaine arrivée de Cléron.



Quelques dernières modifications ont été apportées aux plans suite au retours des élus et utilisateurs (enseignants, ATSEM, AFR) : séparation des accès scolaire/périscolaire, notamment toilettes mutualisées, bureau administratif périscolaire, etc. bardage métal au lieu de bois sur la façade ouest. Nous sommes maintenant arrivés à un projet qui satisfait l'ensemble des parties.

Le permis de construire a donc été déposé pour un projet avec 6 classes au lieu de 5.

Les points notables qui ont été validés sont :

- construction d'un bâtiment en bois avec les ressources locales. Nous avons rencontré l'ONF, l'ADIB et l'Association des Communes Forestières pour vérifier la disponibilité des ressources (les bois ont été marqués à Bolandoz et Montmahoux) et le montage administratif pour permettre l'utilisation des bois locaux dans le cadre d'un marché avec appel d'offre.

- construction d'un bâtiment à énergie positive (nécessite la pose de panneaux photovoltaïques, d'un coût d'environ 100 000 €) mais permet de participer à l'appel à projet Effilogis de la région pour une subvention de 260 000 €.

Le budget actualisé fait apparaître un coût total de projet de 2,6 millions d'euros, dont 1,6 millions de subventions, ce qui représente un reste à financer d'environ 3500 euros par an pendant 20 ans pour la commune d'Amondans (un emprunt a été signé avec le crédit agricole – taux fixe 3,45 % sur 20 ans)



Rythmes scolaires

Une présentation aux parents d'élèves de l'organisation et des activités (une vingtaine) qui seront proposées à la rentrée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires a été faite le 27 mai, et dans l'ensemble les parents se sont

montrés très satisfaits de l'offre proposée par le SIVU.

Syndicat Forestier de Bolandoz Myon – SFBM – 22 mai 2014 (Robert Lamy)

Élections

président : Jean-Pierre Desbois – Vices-présidents : Gaétan Mille, Jean-Louis Bergier – Secrétaire : Gilles Simon – Assesseurs : André Pellegrini, Grégory Bousson, Jacques Cordier, Robert Lamy, Bernard Lefebvre.

Vote des indemnités des élus :

Président : 2,2 % de l'indice 1015 soit 1 003.59 € annuels.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Stations pompage et épuration

La société Gaz et Eaux a effectué le 27 mai la visite et maintenance annuelle de la station d'épuration et de la station de pompage dans le cadre du contrat de maintenance qui les lie à la commune. Tout fonctionne selon le technicien Gaz et Eaux, mais Robert Lamy signale un dysfonctionnement à la station d'épuration cette semaine.

Vente de bois

La vente par soumission des grumes a rapporté 15 750 € à la commune (5375 € pour le lot de hêtres et frênes, et 10 375 € pour le lot de chênes), auxquels il faudra bien sûr déduire les frais de sciage et débardage (environ 4000 €) et les frais de l'ONF.

Logements de l'école

Le maire a rencontré les locataires du logement haut de l'école et leur a rappelé que toute modification du bien loué devait faire l'objet d'une demande auprès du propriétaire, et que de plus la pose de claustras, la création d'une tonnelle et l'installation d'une piscine pendant plus de 3 mois doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux. Les locataires se sont engagés à régulariser leur situation en déposant une déclaration préalable de travaux au plus vite.

Les locataires demandent en outre l'autorisation de créer une place de parking bétonnée dans le jardin à gauche de l'allée du garage, (contre le mur coté route). Sans même statuer sur la pertinence de la création de cette place de parking, le conseil municipal rappelle que le jardin est partagé entre les 2 logements, et que la place de parking envisagée se trouve dans la partie du jardin réservée à l'appartement du rez-de-chaussée, et refuse donc d'accéder à cette demande.

Travaux de rénovation de la grande rue et rue Louise Pommery

Les travaux sont bien avancés, il ne reste pratiquement plus que les enrobés à poser et les travaux connexes effectués pour le compte des particuliers riverains. Sauf intempéries, les enrobés seront posés le 16 juin (bords de chaussée à l'extérieur des caniveaux, trottoirs), le 17 juin (chaussée) et le 24 juin (reste des trottoirs, cours particuliers). A la demande du conducteur de travaux, un arrêté sera pris pour fermer complètement la circulation dans la Grande Rue et la Rue Louise Pommery le jour de la pose des enrobés de la chaussée (17 juin). Ceci est la condition nécessaire à la réalisation d'enrobés de qualité, avec une table qui fait toute la largeur en une seule passe, afin d'éviter d'avoir des raccords. L'heure de démarrage des travaux (et donc d'interdiction de circulation) sera précisée lors de la prochaine réunion de chantier le mardi 10 juin. Les habitants seront alors informés de cette interdiction de circuler dans le centre du village afin qu'ils puissent prendre leur dispositions.

Par ailleurs, le conseil général a prévu de reprendre les enrobés depuis l'entrée du village (coté Cléron) jusqu'au poteau électrique vers chez Mme Blessig pendant la 2ème quinzaine de juin.

Nous avons demandé 2 devis complémentaire lors d'une réunion de chantier :

1) intégration de l'arrière de la mairie dans le chantier (les travaux initialement prévus prévoyaient d'arrêter les enrobés à 1 m du caniveau, c'est à dire qu'une bande contre le mur de la salle des fêtes et l'arrière de la salle des fêtes n'étaient pas prévus initialement. Un devis de 1279 € TTC proposé par l'entreprise Bonnefoy pour la réalisation d'un bicouche à l'arrière de la mairie (jusqu'à la palissade du logement de la cure) a été accepté.

2) Arrachage des haies de thuyas et pose de bordures et trottoir en bicouche le long de la route départementale à la place de la haie coté monument aux morts. Le devis présenté de plus de 8000 € a été jugé trop élevé, car après avoir pris contact avec le conseil général, il est apparu que nous ne pourrions pas avoir l'autorisation de commencer ces travaux avant l'été si nous voulions avoir des subventions, et il fallait pouvoir poser les bordure avant la réfection de la chaussée prévue pour la 2ème quinzaine de juin.

Il est proposé de demander à l'employé communal d'enlever les haies cet été quand il aura le temps (ce qui évitera les risques d'endommager le mur mitoyen en les arrachant à la pelleteuse)

EMPTUNTS POUR FINANCER LES TRAVAUX DE VOIRIE

3 banques ont répondu à notre demande d'emprunt de 60 000 € (à taux fixe, sur 6 ans et 10 ans). Les offres proposées sont les suivantes ;

Banque	Durée	Taux (fixe)	Frais de dossier	Échéance	Montant annuel	Coût total du crédit
Crédit agricole	6 ans	2,65 %	120	Trimestrielle	10849,08	5212,48
	10 ans	3,00 %	120	Trimestrielle	6967,24	9792,4
Caisse d'épargne	6 ans	2,33 %	150	Trimestrielle	10744,32	4615,92
	10 ans	2,44 %	150	Trimestrielle	6779,92	7949,2
Crédit Mutuel	6 ans	1,71 %	150	Trimestrielle	10543,12	3408,72
	10 ans	2,74 %	150	Trimestrielle	6879,88	8948,8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter avec le Crédit Mutuel pour un emprunt de 60 000 € sur 6 ans au taux fixe de 1,71% avec des frais de dossier de 0,25 % du montant emprunté.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

TARIF DES CONCESSIONS

Concession cinéraire

Après consultation d'une entreprise de pompes funèbres, il apparaît que le coût moyen de construction d'une cavurne est d'environ 400 € HT. La mairie de Merey-Sous-Montrond a adopté un tarif de concession perpétuelle de 700 €.

D'autre part un guide pratique fait état d'un tarif moyen de 350 à 450 € pour une concession de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le tarif de 350 € pour une concession cinéraire de 30 ans pour les cavurnes mises en place par la commune.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DEAMNDE D'ACHAT DE TERRAIN PAR KARINE GRANDIDIER

Karine Grandidier a émis le souhait de racheter la partie de la parcelle ZD 32 attenante à sa propriété, comprise entre les parcelles ZD 68 et ZD 25. Cette partie du chemin dessert uniquement des parcelles appartenant à Karine Grandidier et Boris Chillaron-Perez (ZD 68, ZD 25 et ZD 134). Cette opération suppose un redécoupage de la parcelle ZD 32 par un géomètre.

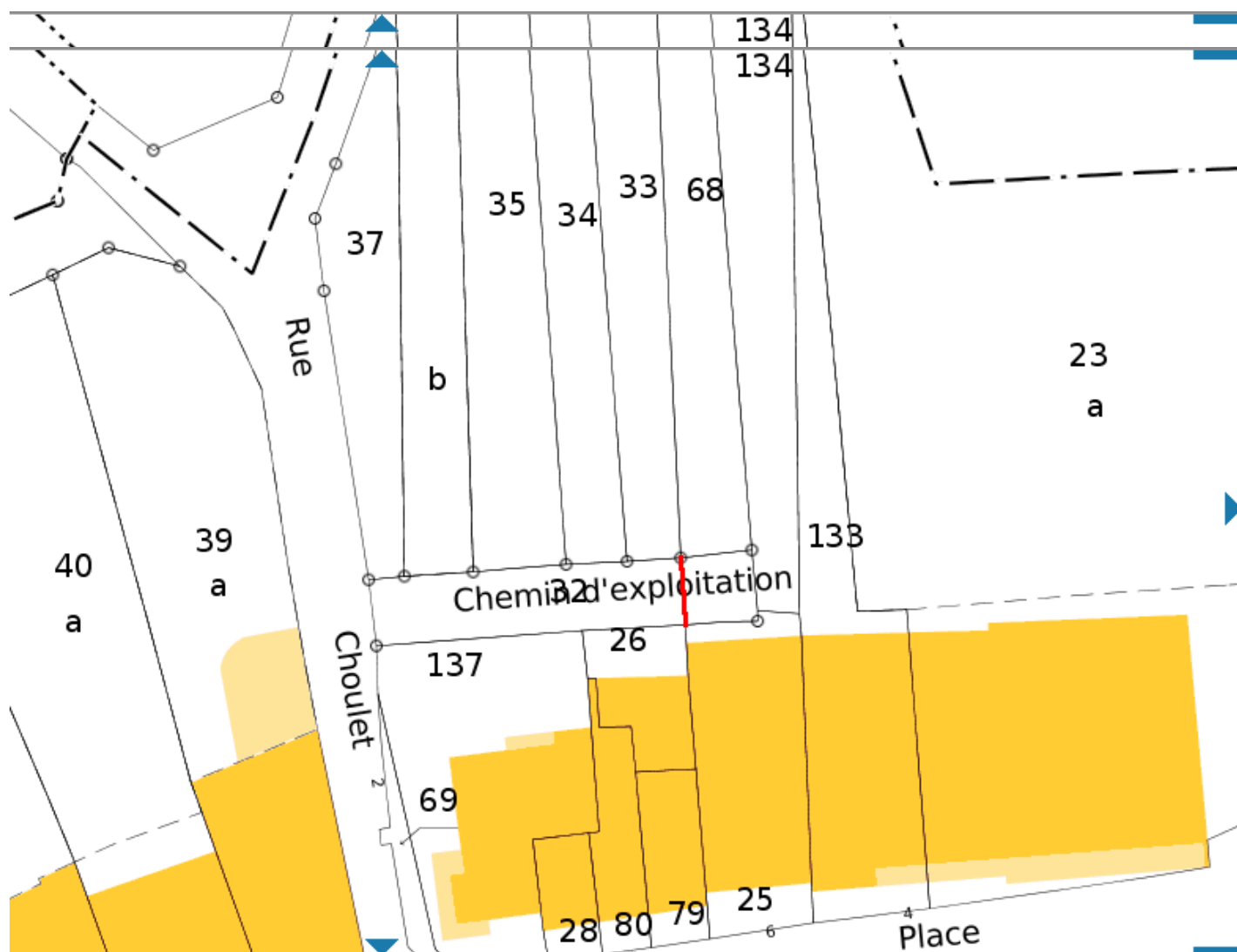
Hubert Juste signale que la parcelle appartient à l'Association Foncière selon l'ancienne matrice cadastrale papier, et à la commune selon la matrice cadastrale informatisée datant de 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe à la vente de la partie de la parcelle ZD 32 comprise entre les parcelles ZD 68 et ZD 25 au prix fixé par les domaines, sous réserve de vérification de la propriété de la parcelle ZD 32 par la commune, et à condition que tous les frais inhérents à cette opération soient supportés par l'acheteur.

Karine Grandidier ne prend pas part au vote.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire vérifiera donc que la commune est bien propriétaire de cette parcelle et se renseignera sur les modalités de vente d'un terrain communal à un particulier.



DÉCISION MODIFICATIVE

Le nombre de vannes à remplacer ou déplacer lors des travaux de la grande rue s'étant avéré plus important que prévu, il faut voter une décision modificative pour permettre de payer la facture Mourot de 14 000 € sur le compte 2315 du budget eau (Nous avions prévu initialement 11 000 € pour les travaux sur le réseau d'eau lors des travaux de la Grande Rue et 2000 € pour d'autres petits travaux).

Monsieur le Maire propose d'ouvrir des crédits d'investissement sur le budget eau/assainissement afin de mandater la facture de l'entreprise Mourot concernant les travaux AEP.

Opérations à réaliser :

- Compte 2315 : + 3 000 €

Ces crédits seront pris sur l'excédent d'investissement disponible

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Fleurissement

Merci à Karine et Huguette qui ont pris en charge l'entretien et l'arrosage des fleurs du village.

Caducité du Plan d'Occupation des Sols

Nous avons été informés par la préfecture que nous devons engager la transformation du POS en PLU avant la fin 2015 sans quoi le POS sera caduc et ce sera alors le Règlement National d'Urbanisme qui s'appliquera.

Nous avons le choix entre ne rien faire et tomber sous le régime du RNU ou consulter un cabinet spécialisé pour

engager le processus de transformation du PLU.

L'échéance fin 2015 nous laisse le temps d'étudier ce qu'implique chacun des choix. Il est proposé dans un premier temps de se rapprocher des autres communes du canton qui sont dans la même situation et de consulter le service de conseils au maires du conseil général.

Taxe d'aménagement

Claude Cornu s'est étonné de devoir payer une taxe d'aménagement suite au dépôt d'une demande de travaux préalable pour un abri de jardin.

Pour information, il s'agit d'une taxe instaurée (automatiquement pour les communes disposant d'un PLU ou POS) en 2012, en remplacement des taxe locale d'équipement (TLE), taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), taxe pour le financement des conseils d'architecture, taxe d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), taxe complémentaire à la TLE en Île-de-France (TC-TLE) , taxe spéciale d'équipement de la Savoie.

Cette taxe est due une seule fois, un an après la délivrance de l'autorisation de travaux. Elle est calculée en fonction de la superficie et de la nature des bâtiments taxables.

Visite des bâtiments et installations communales

Une visite afin de faire un état des lieux des bâtiments communaux était souhaitée, pour permettre de programmer les travaux à faire sur plusieurs années. La date du dimanche 22 juin (matin) est proposée.

Entretien de la statue de la vierge

André Winninger indique que la statue de la vierge n'est pas en très bon état, et se propose de la nettoyer et repeindre. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de prendre en charge tous les frais de peinture et petit matériel nécessaires.

Prochain conseil municipal

Nous devons procéder à l'élection des représentants aux élections sénatoriales le 20 juin 2014. Le conseil municipal sera donc réuni le 20 juin à 19h15 avec pour seul ordre du jours cette élection.

Le conseil municipal suivant se tiendra le vendredi 4 juillet à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.